L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : rue de Chartres No 323. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 24 DECEMBRE 1895. Fondée le 1er septembre 1827.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 323 rue de Chartres.
Entre Conti et Bienville.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 24 DECEMBRE 1895

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE

Un an	3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

Les dangers que court la Démocratie en Louisiane.

Il est impossible de se le dissimuler plus longtemps, les fautes commises par le parti démocrate, les tergiversations de l'administration de Washington, les mécontentements qui en ont été la conséquence, ont réveillé le parti républicain, en Louisiane, et ranimé son courage. Il reparaît en scène, renforcé par des auxiliaires nouveaux qui lui donnent une sorte de respectabilité qu'il n'avait pas auparavant.

Les populistes ne sont peut-être pas bien à craindre à eux-mêmes ; les planteurs, ralliés récemment, au républicanisme, sont peu nombreux ; mais ces deux factions réunies peuvent grossir les forces de l'armée républicaine.

Si l'on n'y prend garde, cette armée deviendra formidable. Ce qu'il y a de plus regrettable dans ce qui se passe, c'est que, par suite de la désertion des mécontents et de leur alliance avec ceux qu'ils combattaient jadis, l'ancienne ligne bien tranchée de démarcation entre les deux camps, n'est plus aussi nettement dessinée qu'autrefois.

Il y a certaines recrues nouvelles du radicalisme que nous étions tous habitués à considérer comme des vrais piliers de la démocratie ; le fait est qu'ils en ont, au fond, conservé toutes les idées, et qu'ils ne s'en sont séparés que pour se venger des injustices dont ils ont été victimes, comme la plupart de nos planteurs. Nous avons de la peine à voir en eux des ennemis. Ce sont, cependant les plus redoutables de tous, parce qu'ils peuvent faire le racolage, en grand et avec succès, dans les classes les plus respectées de la population.

La situation est donc plus critique que jamais pour le parti démocrate, et ce n'est qu'à force d'activité, d'intelligence, de zèle, de ténacité, et surtout d'entente et d'union qu'il peut désormais remporter la victoire.

MADAGASCAR.

Le jeune prince Murat, dont on a annoncé le décès à la suite de fièvres contractées pendant l'expédition, n'était pas, comme on l'a dit, le porte-fanion du commandant en chef. Cette fonction était remplie par le maréchal des logis Bernard.

Le prince Murat partit, au début de la campagne, avec les officiers de la remonte chargés de l'acquisition de chevaux et mulets sur la côte orientale d'Afrique. Il débarquait à Majunga au mois de juin et ce n'est qu'après avoir séjourné pendant une quinzaine de jours dans cette ville qu'il reçut l'ordre de rejoindre l'escorte du général Duchesne dont il fit partie.

Quatre sous-officiers de cavalerie étaient détachés au quartier général, parmi lesquels M. de Luzarches et le prince Murat.

Un télégraphe de Toulon :

Le ministre de la guerre vient de mettre à la disposition de son collègue de la marine, pour être distribuée aux malades, blessés et convalescents du corps Expéditionnaire de Madagascar, une somme de 10,000 francs à prélever sur les dons reçus par la Croix-Rouge. Cette somme sera versée au [illegible] de l'Orion pour les [illegible] et frais [illegible] des soins du [illegible]

DÉCLARATIONS
—DU—
GÉNÉRAL FÉVRIER,

Grand Chancelier de la Légion d'honneur, démissionnaire.

Au moment même où le général Février remet à son successeur les services de la Légion d'honneur, il était intéressant de demander au grand chancelier son avis sur le nouvel état de choses.

Mais le général Février s'est naturellement tenu tout d'abord sur la plus grande réserve. Cependant, devant l'insistance de M. Henry Lapauze, du *Gaulois*, le général Février a bien voulu rédiger les importantes Déclarations qui suivent, et qui forment le réquisitoire le plus vibrant contre les modifications qu'on se prépare à apporter à la législation de la Légion d'honneur.

Cher monsieur,

En ce qui concerne ma démission, je n'ai rien à vous dire. Je l'ai donnée, ainsi que tous les membres du conseil, en réponse au vote de la Chambre du 13 juillet dernier.

Quant au projet de loi, ma réponse est facile.

Lisez les articles 2 et 47 du décret du 16 mars 1852, comparez-les avec les articles correspondants de l'exposé des motifs de la loi proposée et avec les termes du rapport de M. le garde des sceaux précédant le décret du 5 décembre, et vous serez bien vite édifié.

"Art. 2 — Le président de la République est *chef souverain et grand maître de l'Ordre.*"

S'il est souverain, il n'est responsable qu'envers lui-même et n'a de comptes à rendre à personne en tant que grand maître de l'Ordre. Si la loi nouvelle abrogeait l'article 2, le président de la république perdrait sa souveraineté et ne serait plus grand maître que de nom.

C'est dans l'exposé des motifs d'un projet de loi qu'il faut chercher ses tendances et l'esprit qui doit présider à son application. Le deuxième paragraphe de l'article 6 de l'exposé des motifs du projet de loi ne peut laisser aucun doute sur l'idée que son auteur se fait de la puissance ministérielle. Il revendique tout simplement pour les ministre le droit de décider souverainement dans les questions qui intéressent la Légion d'honneur. La souveraineté ne se partage pas, et, dans l'espèce, il ne peut y avoir deux souverains, le président de la république et les ministres.

L'article premier du décret du 16 mars 1852 se trouvant en contravention avec l'esprit du projet de loi, il en résulte que si la nouvelle loi est adoptée, c'est le conseil des ministres qui est le souverain et le président de la république cesse de l'être.

"Art. 47.—L'administration de l'Ordre est confiée à un grand chancelier qui travaille directement avec le chef de l'Etat ; il entre au conseil des ministres toutes les fois que le président juge convenable de l'y appeler pour discuter les intérêts de l'Ordre."

Le titre de grand chancelier est bien gros pour une personne qui, pendant toute responsabilité, devient par l'article 4 de l'exposé des motifs et l'exposé de M. Ricard, un simple fonctionnaire du ministre de la justice. On peut donc sans crainte faire l'économie du titre et de l'emploi.

La responsabilité que réclament les ministres n'est qu'un prétexte et une fiction, et la signature que le ministre de la justice appose au bas des projets de décrets relatifs à la Légion d'honneur n'est qu'une simple formalité qui ne l'engage en rien.

La grande chancellerie, recevant du budget les fonds destinés à assurer la solde des légionnaires, des médailles et l'entretien des maisons d'éducation, doit compte de sa gestion et est soumise, au point de vue administratif seulement, au contrôle de la Cour des comptes.

Le projet de loi relatif à la réorganisation du Conseil de l'Ordre a été déposé à la Chambre des députés. Quel sera son sort ? Sera-t-il voté comme l'a été l'ordre du jour du 13 juillet 1895, de confiance, sans examen approfondi, et comme par surprise ?

Il serait à désirer que non, car, si cela était, la Chambre porterait une atteinte grave à une institution qui a traversé bien des crises politiques sans jamais rien perdre de sa valeur et de son prestige. Pourquoi aujourd'hui sent-on le besoin de la modifier ? Lisez entre les lignes du projet de loi, et il vous sera facile de voir qu'on veut en faire un instrument politique à l'usage des ministres. Vous verrez également que le grand maître de l'Ordre n'est plus le chef souverain de l'article 2 décret du 16 mars 1852, et que c'est le conseil des ministres, par l'organe du garde des sceaux, qui se substitue à lui.

La loi de finances, votée il y a six ou huit mois, contient un article qui avait pour objet de faire contrôler par le Conseil de l'Ordre les nominations faites par les ministres à titre de services exceptionnels.

Les ministres, gênés par les dispositions de cette loi, ont saisi la première occasion qui s'est offerte à eux pour la battre en brèche, et ils n'ont pas hésité à proposer aux Chambres de se dégager à six mois d'intervalle, et d'adopter un texte diamétralement opposé à celui qui avait été voté par acclamation, et avec les remerciements des membres du cabinet.

Pour se rendre compte de l'importance que MM. les ministres attachent à se soustraire au contrôle du Conseil, il suffit de comparer le nombre de décorations accordées pour services exceptionnels avec celui des nominations faites régulièrement en conformité du décret du 16 mars 1852. Ces chiffres ont leur éloquence.

Le projet de loi dit bien que les décrets seront soumis au Conseil de l'Ordre, qui s'assure que les nominations sont conformes à la loi. Mais cette disposition est illusoire, et il est facile de s'en rendre compte. En effet, sur quoi portent les irrégularités ? Sur toutes les nominations pour services exceptionnels, et rien que sur elles. Si le conseil des ministres déclare qu'elles sont justifiées par la valeur des services rendus, que veut-on que fasse le Conseil ? Il ne peut que dire : *amen*. Son rôle, s'il n'est pas ridicule, est tout au moins inutile, et on est en droit de se demander quel intérêt le gouvernement peut avoir à faire contrôler ses actes par ceux-là mêmes qu'il choisit et qu'il nomme, si ce n'est pour couvrir ses irrégularités d'un semblant de légalité."

Jetons maintenant un coup d'œil sur la manière dont s'exerce l'action disciplinaire.

Les peines disciplinaires sont : 1. la censure ; 2. la suspension ; 3. l'exclusion. [illegible] prononcées par le grand [illegible] le rétablissement sur le [illegible] 1874 fixe la procédure que doivent suivre le grand chancelier et le Conseil de l'Ordre. Ses règles sont méticuleuses et précises, et tout est prévu pour donner aux intéressés les plus solides garanties d'impartialité et de justice.

La loi proposée introduit dans le fonctionnement du système actuel un élément nouveau, le commissaire du gouvernement. Pourquoi faire ? Qu'est-ce que le gouvernement a à voir dans des affaires disciplinaires qui sont du ressort du chef souverain, grand maître de l'Ordre ?

Est-ce le commissaire du gouvernement qui instruira les affaires disciplinaires ? Fera-t-il partie des commissions d'enquête nommées par le grand chancelier ? Ne représentera-t-il le gouvernement que dans les affaires concernant les légionnaires en activité de service, que les ministres voudront faire censurer, suspendre ou exclure ? etc. N'allons pas plus loin, ce serait perdre notre temps. Tout le monde sait que le Conseil de l'Ordre, tel qu'il était constitué, est de force à se suffire à lui-même sans le secours des lumières ministérielles. Disons le mot : la loi proposée veut mettre un agent de surveillance auprès du Conseil de la Légion d'honneur ; c'est un acte de méfiance et rien de plus.

La loi de Montfort avait pour objet de faire contrôler les nominations ministérielles par le Conseil ; la loi nouvelle veut faire contrôler le Conseil par les ministres. Les ministres, sous prétexte de mettre l'institution de la Légion d'honneur d'accord avec les prétendus principes du parlementarisme, revendiquent à tout propos la responsabilité d'actes qui ne les regardent pas. Ils ne voient pas, sans doute, qu'en touchant à l'institution, ils sont obligés d'en changer l'esprit, et que changer l'esprit de la Légion d'honneur, c'est la détruire.

S'ils ne voient pas, d'autres le voient et ne sont pas éloignés de penser qu'à force de parler de responsabilité, les ministres n'arrivent peu à peu à revendiquer la haute direction de la Légion d'honneur, et à l'incorporer dans les rouages administratifs d'un ministère quelconque, ce qui arriverait immédiatement si le décret du 16 mars 1852 était abrogé. Les grands dignitaires de l'Ordre deviendraient alors les justiciables de personnages qui, neuf fois sur dix, ne seraient pas partie de la Légion d'honneur.

Ce jour-là, cette grande institution aura vécu, et le niveau égalitaire l'aura mise au rang des médailles commémoratives.

En ce qui concerne ma démission, il n'est pas vrai que le président de la république m'ait jamais demandé de la retirer, et cela se comprend : il est en effet bien évident qu'en présence des termes du projet de loi, il se serait exposé à un refus catégorique de ma part, ce qui eût été désobligeant pour lui et pour moi.

GÉNÉRAL FÉVRIER,
Grand-chancelier de la Légion d'honneur démissionnaire.

Alexandre Dumas Père Candidat à la Députation.

A propos de la mort d'Alexandre Dumas, on a dit que l'illustre écrivain n'avait jamais eu d'ambition politique.

On a même cité, à l'appui, une lettre par laquelle Alexandre Dumas se désistait d'une candidature qu'il avait posée dans la Gironde, concurremment avec celles de Thiers et d'Emile de Girardin.

Mais il existe un document politique de la plus grande originalité, inconnu et, pour ainsi dire, introuvable, dû à la plume d'Alexandre Dumas père. C'est la profession de foi qu'il adressait, en 1848, aux électeurs, en sollicitant un siège de représentant du peuple ; elle mérite de revoir le jour, car elle a la valeur d'un document inédit. La voici :

AUX TRAVAILLEURS !

Je me porte candidat à la députation, je demande vos voix ; voici mes titres :

Sans compter six ans d'éducation, quatre ans de notariat et sept années de bureaucratie, j'ai travaillé vingt ans, à dix heures par jour, soit soixante-treize mille heures. Pendant ces vingt ans, j'ai composé quatre cents volumes et trente-cinq drames.

Les quatre cents volumes, tirés à quatre mille et vendus à 5 francs l'un, soit 11,853 francs, ont produit :

	Francs.
Aux compositeurs	294,000
Aux presseurs	528,000
Aux papetiers	683,000
Aux brocheuses	120,000
Aux libraires	2,400,000
Aux courtiers	1,600,000
Aux commissionnaires	1,600,000
Aux messageries	100,000
Aux cabinets littéraires	4,580,000
Aux dessinateurs	28,000

En fixant le salaire quotidien à trois francs, comme il y a dans l'année trois cents journées de travail, mes livres ont donné pendant vingt ans le salaire à six cents quatre-vingt-douze personnes.

Les trente-cinq drames, joués cent fois chacun, l'un dans l'autre, soit 6,360,000 francs, ont produit :

	Francs.
Aux directeurs	1,400,000
Aux acteurs	1,250,000
Aux décorateurs	210,000
Aux costumiers	140,000
Aux propriétaires des salles	700,000
Aux comparses	350,000
Aux gardes et pompiers	70,000
Aux marchands de bois	70 000
Aux marchands d'huiles	525,000
Aux cantonniers	60,000
Aux tailleurs	58,000
Aux musiciens	157,000
Aux pauvres (droits des hospices)	630,000
Aux afficheurs	80,000
Aux balayeurs	10,000
Aux assureurs	60,000
Aux contrôleurs et employés	140,000
Aux machinistes	180,000
Aux coiffeurs et coiffeuses	98,000

Mes drames ont fait vivre, à Paris, pendant dix ans	347	personnes.
En triplant le chiffre pour toute la province	1,041	—
Ajoutez ouvreuses, chefs de claque, dames	70	—
Total	1,458	personnes.

Drames et livres, en moyenne, ont donc soldé le travail de 2,160 personnes.

Ne sont point compris là-dedans les contrefacteurs belges et les traducteurs étrangers.

ALEXANDRE DUMAS.

Si Alexandre Dumas avait fait ce calcul vingt-deux ans après, c'est-à-dire en 1870, l'année de sa mort, à quels chiffres fantastiques serait-il arrivé ? Il est probable qu'il n'eût jamais osé entreprendre un pareil travail, tout herculéen qu'il fût ; il s'y serait certainement perdu.

TONKIN.

Le paquebot *Ernest-Simons*, courrier du Japon et d'Indo-Chine, vient d'arriver avec 111 passagers dont plusieurs officiers et 25 sous-officiers ou soldats rapatriés du Tonkin.

De Hong-Kong à Saïgon le paquebot a été très éprouvé par un cyclone. Cela ne l'a pas empêché de battre le paquebot allemand *Prinz-Heinrich*, de Singapour à Port-Saïd.

L'*Ernest-Simons* a encore essuyé dans la Méditerranée, entre la Crète et les bouches de Bonifacio, une violente tempête qui a retardé son arrivée.

Les journaux du Tonkin disent que la tranquilité est absolue dans la région de Cho-Bo, mais que la fièvre y règne. La récolte du riz a été améliorée par les pluies.

La région de Port-Wallut, où l'on croyait qu'une bande de pirates s'était formée, est tranquille.

La colonne Barruand opère à l'est du Yen-Thé (région montagneuse entre le Song-Thuong, rivière de Lang-Son, et le Song-Ca, rivière de Thaï-Nguyen. Une des bandes qui y étaient cantonnées, forte de trente fusils, sous le doc Thu, a trouvé moyen de traverser la ligne des postes français vers Rinoï, a traversé la route de Hanoï à Phu-Lang-Thuong et s'est réfugiée dans le Vo-Giang. Le dé Tham se fortifie. L'objectif de ces bandes est, dit-on, Bac-Lé, où elles espèrent pouvoir couper le chemin de fer.

Dans la nuit du 5 au 6 novembre, une bande de pirates a incendié deux villages à quarante minutes du chemin de fer, près de Bao-Loc, dont le poste, fort seulement de trente-cinq hommes, n'a pu intervenir. Une colonne s'est mise à sa poursuite.

De nombreux villages riverains du Yen-Thé se dispersent dans la brousse pour n'avoir pas à entretenir les partisans qui renforcent les colonnes de milice.

Le colonel Gallieni est toujours à Lang-Son : il est en correspondance suivie avec le dé Tham.

Les trains descendants emportent des troupes d'infanterie de marine, de la légion étrangère, des tirailleurs et des miliciens de Linh-Co venant de la haute région.

Des centaines de coolies chinois, muongs et annamites sont réquisitionnés pour la colonne.

La garnison de Dong-Dang est réduite à sa plus simple expression.

Dans la région occidentale, la colonne de milice, retardée par des inondations, n'a pu rejoindre la bande de Phau-dinc-Phuong, forte de 200 hommes et de 170 fusils, qui s'est réfugiée sur le versant laotien à Ban-Kieng.

Dans la région méridionale, le 3 et le 4 novembre, deux détachements de milice opérant dans le Ha-Sinh, ont détruit deux bandes de pirates, pris leur fortin, leurs deux chefs, dix de leurs hommes, leurs armes et leurs munitions.

Dans la province de Vinh, les habitants de Yen-Luong, canton de Van-Lam, ont dénoncé à la milice une bande de pirates dont quatre ont été pris avec leur chef.

Quatre chefs, menacés, ont fait leur soumission au huyen de Than-Chuong.

La bande du de Quinh a été chassée de Haling-Ha et poursuivie dans la montagne. Son fortin a été pris et vingt de ses hommes tués.

La crise anglo-américaine.

La crise causée par le différend anglo-vénézuélien vient de passer subitement à l'état aigu. C'est la dépêche tranchante du marquis de Salisbury au secrétaire Olney, et la réplique plus tranchante encore de M. Cleveland au ministre de la Grande Bretagne, sous forme de message au Congrès, qui ont mis le feu aux poudres. Le *casus belli* est nettement posé des deux côtés. Chacune des deux parties en conflit a formulé son ultimatum. Aucune ne peut plus guère reculer, sans se sentir humiliée et diminuée aux yeux du monde civilisé.

L'Angleterre a trop d'amour propre pour céder, mais les Etats-Unis ne manquent pas non plus de fierté. Ils ne sont pas plus disposés à baisser pavillon que la Grande Bretagne. A droite et à gauche on se sent un peu dans son tort. Lord Salisbury a été trop loin, en attaquant de front la Doctrine Monroe, alors qu'il pouvait adroitement tourner la difficulté. Quant au gouvernement de Washington, lui aussi, est allé trop vite en besogne. Ce n'est pas en vingt-quatre heures, *ab irato*, que l'on résout de pareilles questions, qu'on les tire brusquement du terrain diplomatique où il y a toujours quelque porte de sortie, quelque échappatoire, pour les jeter dans la fournaise ardente des assemblées délibérantes. Une fois lancées en avant et surchauffées par le chauvinisme, ces assemblées ne s'arrêtent plus ; un chef d'Etat n'est plus maître de la situation.

Nous ne croyons pas à la guerre ; elle n'est pas plus possible, d'un côté que de l'autre.

Ce n'est pas au moment où le monde entier est en armes, à tant de peine à s'entendre pour résoudre, en Orient, une grave question de civilisation et d'humanité, que deux grandes nations peuvent se ruer l'une sur l'autre pour une question d'amour-propre, pour le maintien ou le rejet par la force d'une théorie dont on avait eu jusqu'ici la sagesse d'éluder la mise en pratique.

C'est pour cela que, dans la situation actuelle, au double point de vue de l'imbroglio oriental et des mystérieux effets des nouveaux armements, nous considérons la guerre non seulement comme une impossibilité, mais comme un crime de lèse-humanité que l'on ne peut commettre, que nous regrettons et la dépêche de Lord Salisbury et le message du Président. Il fallait à tout prix éviter une crise, qui ne peut produire que des ruines, sans apporter de changement sérieux à l'état actuel des choses.

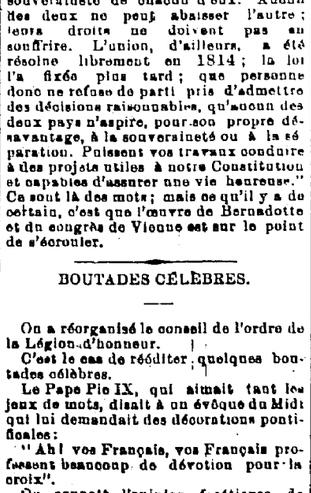

OSCAR II.

Le roi de Suède et de Norvège vient de convoquer une sorte d'assemblée des notables ayant pour mission de réconforter le *modus vivendi* fortement ébranlé des deux nations scandinaves. Les membres de cette Assemblée paraissent avoir des vues peu conciliantes. Le prince les a reçus et leur a adressé une harangue tendant à les rappeler à de meilleurs sentiments : "N'oubliez pas, leur a-t-il dit, que le comité a été convoqué par le souverain commun en vertu d'une Constitution qui réunit sous la même couronne les deux royaumes, ce qui limite, en certains points, la souveraineté de chacun d'eux. Aucun des deux ne peut abaisser l'autre ; leurs droits ne doivent pas en souffrire. L'union, d'ailleurs, a été résolue librement en 1814 ; la loi l'a fixée plus tard ; que personne donc ne refuse de parti pris d'admettre des décisions raisonnables, qu'aucun des deux pays n'aspire, pour son propre désavantage, à la souveraineté ou à la séparation. Puissent vos travaux conduire à des projets utiles à notre Constitution et capables d'assurer une vie heureuse." Ce sont là des mots ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que l'œuvre de Bernadotte et du congrès de Vienne est sur le point de s'écrouler.

BOUTADES CÉLÈBRES.

On a réorganisé le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur.

C'est le cas de rééditer quelques boutades célèbres.

Le Pape Pie IX, qui aimait tant les jeux de mots, disait à un évêque du Midi qui lui demandait des décorations pontificales :

"Ah ! vos Français, vos Français professent beaucoup de dévotion pour la croix".

On connaît l'opinion facétieuse de Victor Hugo :

"La croix, ça vous sert à vous faire respecter des postillons sur les grandes routes."

Et celle de Prosper Mérimée :

"Le ruban rouge, ça aide à faire passer les vieux habits."

Voici maintenant l'avis d'un philosophe — anonyme — non moins pratique que l'auteur de *Colomba* :

"Il y a cela d'agréable pour un décoré qu'il peut porter un chapeau melon sans être pris pour son domestique."

DEPECHES
Télégraphiques.

TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES ETRANGERES.

Devant Zeitoun.
Grande Bataille.

Presse Associée.

Berlin, 23 décembre—La *Gazette de Francfort* publie une dépêche de Constantinople, annonçant qu'une grande bataille a été livrée devant Zeitoun entre les troupes turques qui cernaient la ville et les Arméniens qui la défendaient. Les Turcs étaient au nombre de dix mille et avaient vingt-quatre canons. Les Arméniens étaient dix-sept mille hommes [illegible] d'artillerie.

Prise de Zeitoun.
Les Arméniens massacrés.

Presse Associée.

New York, 23 décembre—Dépêche spéciale au *Herald*—Le *Telegraph* publie une dépêche de Vienne disant qu'un annonce dans cette ville que Mustapha Pacha, commandant d'une armée turque, s'est emparé de la ville de Zeitoun occupée il y a quelque temps par les insurgés. Le général a fait mettre à mort tous les Arméniens qui n'ont pu s'enfuir à temps dans les montagnes.

L'union des républiques américaines.

Presse Associée.

New York, 23 décembre—Le correspondant de Rio de Janeiro du "Herald" télégraphie que le ministre des affaires étrangères du Brésil est en correspondance avec le ministre Méndoca au sujet d'une conférence pan-américaine à laquelle prendraient part toutes les républiques de l'Amérique du Sud.

Le sujet de la discussion serait la doctrine de Monroe et les questions générales qui s'y rattachent soulevées par la nouvelle phase du différend anglo-vénézuélien.

On estime que le Brésil prendra l'initiative de cette conférence.

La Question Vénézuélienne.
L'opinion du professeur autrichien Lammasch.

Presse Associée.

New York, 23 décembre—Dépêche de Vienne au *Herald* :

Le professeur Lammasch, une des autorités les plus grandes dans les lois internationales, s'est exprimé ainsi :

Dans mon opinion, tous les torts sont du côté des américains.

Tout d'abord, un mot sur cette devise : l'Amérique aux Américains, d'où les Américains concluent qu'aucun gouvernement ne peut intervenir dans les affaires générales de l'Amérique. Cette théorie ne me paraît pas soutenable, à aucun point de vue. Elle me rappelle une note du gouvernement de l'empire d'Orient, dans laquelle tous les Européens sont appelées Francs, parceque la France était alors, au douzième siècle, la principale puissance de l'ouest.

Il va sans dire que l'état des affaires ne donne pas maintenant à la France le moindre droit d'exercer un protectorat sur tous les "Francs" du Levant. Une telle prétention serait cependant toute aussi valide que celle des Etats-Unis. Le fait que c'est aujourd'hui la coutume de parler des Etats-Unis comme de l'Amérique ne leur donne aucun droit de se poser comme le protecteur de tous les Etats des Amériques du Nord, Centrale et du Sud.

De plus, l'interprétation que donne maintenant le gouvernement de Washington à la doctrine de Monroe ne s'accorde pas du tout avec le message envoyé par M. Monroe le 2 décembre 1823, dans lequel il a expressément établi qu'on ne devait pas intervenir dans les colonies ou les possessions des puissances européennes.

La doctrine de Monroe n'est pas un dogme de loi internationale mais un simple programme politique. Les Etats-Unis l'interprètent à leur façon, plus ou moins vigoureusement, suivant les circonstances. Je n'ai simplement qu'à rappeler le traité au sujet du canal de Panama, et l'attitude du gouvernement des Etats-Unis en 1863, dans la question mexicaine. Ce n'est qu'en 1865 qu'ils ont retrouvé enfin la force et l'occasion de rappeler la doctrine de Monroe.

Le message de M. Cleveland approuvé par le président Zelaya.

Presse Associée.

Managua, par voie de Galveston, Texas, 23 décembre—Le message de M. Cleveland au Congrès, sur la question vénézuélienne, est fortement approuvé par le président Zelaya et par tous les citoyens du Nicaragua.

Les Américains résidant dans le pays sont enthousiasmés de l'action de M. Cleveland. Ils se préparent à partir pour le Nord et à joindre l'armée des Etats-Unis, s'il est nécessaire.

Mort du duc de Leeds.

Presse Associée.

Londres, 23 décembre — George Golphin Osborne, neuvième duc de Leeds, est mort aujourd'hui à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Déroute des Insurgés.

Presse Associée.

Madrid, 23 décembre.—Une dépêche envoyée de Colon, province de Matanzas, Cuba, confirme le rapport annonçant que les troupes espagnoles ont mis en déroute quatre mille insurgés près de la rivière Calmena. Cent rebelles ont été tués.

Grand enthousiasme dans l'Isthme de Panama.

Presse Associée.

New York, 23 décembre—Une dépêche de Colon, Colombie, au *World*, datée du 22 décembre, dit que des citoyens enthousiastes portant le drapeau américain à côté du drapeau colombien, et tirant des pétards, se sont rendus devant consulat américain et ont salué le drapeau des Etats-Unis.

Ils ont ensuite paradé dans les rues, en criant fréquemment : Vive Cleveland ! Vive les Etats-Unis ! Il y aura une parade semblable à Panama aujourd'hui.

Les journaux de cette ville proclament hautement leur admiration pour le président Cleveland à propos de sa politique vénézuélienne.

Les sujets britanniques se réunissent, discutent la situation et critiquent le ton de la Presse colombienne, mais on ne craint pas de troubles.

NOUVELLES AMERICAINES.

Quatorze cents gallons de whiskey par jour.

Presse Associée.

Nashville, Tennessee, 23 décembre—Les travaux ont recommencé hier à la distillerie de Charles Nelson, dans le comté de Robertson. Elle était fermée depuis le mois de juin. L'on en produit quatorze cents gallons de whiskey par jour.

M. PERRY BELMONT.

Le Syndicat Belmont-Morgan.
Réunion de Cabinet.

NOUVELLE EMISSION DE BONS.

Presse Associée.

New-York, 23 décembre—Une dépêche spéciale de Washington au *Herald* annonce qu'à une réunion des membres du cabinet, sous la présidence de M. Cleveland, il a été décidé d'émettre immédiatement des bons pour combler les vides de la réserve d'or.

Les ministres présents à Washington ont été appelés à la Maison Blanche, et M. Cleveland leur a exposé la situation. Il a décidé que le secrétaire Carlisle émettrait incessamment des bons.

Les fonctionnaires du gouvernement ont conféré avec quelques membres du syndicat Belmont Morgan, mais on n'a pu apprendre la nuit dernière si les nouveaux bons vont être achetés par ce syndicat, ou si le ministre du Trésor va demander des soumissions.

Le montant de l'émission sera, dit-on, fixé de façon à élever la réserve d'or au-dessus de cent millions de dollars, quoique l'intention ne soit pas d'émettre plus de bons qu'il n'est absolument nécessaire, d'autant plus qu'on croit que l'agitation actuelle se dissipera bientôt à la suite de règlement de la question vénézuélienne et du retour de la confiance, laquelle préviendra l'émission d'autres bons en les rendra plus faciles à placer.

L'Armée et la marine américaine.
Confusion en cas de mobilisation simultanée.

Presse Associée.

Washington, 23 décembre—Le lieutenant Niblack, commandant de la milice navale, appelle d'urgence l'attention des autorités sur les sérieux inconvénients et la confusion qui résulteraient d'une mobilisation simultanée de l'armée et de la marine, par suite du manque d'uniformité dans les armes de petit calibre et dans le mode de signaux.

Les troupes de terre sont armées du fusil Kragg-Jergenson du calibre 30, pendant que les hommes de la marine ont le fusil à répétition Lee, du calibre 23 ; de sorte que les mêmes munitions ne peuvent servir aux deux armes, et que de graves erreurs peuvent être commises dans la distribution.

Le lieutenant Niblack suggère, dans l'intérêt de la milice navale et des forces en général, de faire décider par des expériences quelle est l'arme préférable, et d'arrêter immédiatement la fabrication du fusil déclaré inférieur.

Au sujet du mode de signaux, le lieutenant dit que l'armée a employé le système de la marine pendant vingt-cinq ans avec le plus grand succès.

Quand un changement fut opéré, la marine suivit, mais après des expériences concluantes, elle dût abandonner le code actuel de l'armée et revenir à l'ancien système.

La marine ne peut employer les signaux de l'armée de terre, tandis que celle-ci a suivi le système de la marine pendant vingt-cinq ans.

Explosion à Pittsburg.

Presse Associée.

Pittsburg, 23 décembre.—Une explosion causée par le gaz s'est produite ce matin à Pittsburg, sur la Quatrième rue, à quatre heures du matin, dans l'usine de Schoenberger.

Huit hommes ont été brûlés, dont un mortellement.

Les noms des blessés sont : Philip Bowman, mourra ; Fred Lear, Michael Kelly, William Mooney, Anthony McAlley, Joseph Rodman, David Scott et un nommé [illegible].

Porto Rico et l'Espagne.
Réunion à New York.

Presse Associée.

New York, 23 décembre—De nombreux membres de la colonie de Porto Rico se sont réunis hier soir à New York. Parmi les assistants se trouvaient Juan Terreforte, Gumersindo Rivas, G. Forest, Manuel Pescas, Sotero Fuergos, E. Castono et E. Molina.

Le Docteur Henna, dans un discours éloquent, a énuméré les injustices auxquelles l'Espagne soumet Porto-Rico. Entre autres choses, il a dit : Porto Rico est depuis quatre cents ans sous la domination de l'Espagne. Le moment est venu de mettre un terme au mauvais gouvernement de notre terre natale. Nous voulons un gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple.

Senor Rivas, éditeur du *El Beber*, un journal révolutionnaire de New York, a dépeint ensuite l'état d'oppression dans lequel se trouvent les habitants de Porto-Rico. Dans toutes les parties de l'île, ils demandent la liberté et parlent de la lutte formidable entreprise par les Cubains pour conquérir leur indépendance.

Vingt mille volontaires.

Presse Associée.

St-Paul, Minnesota, 23 décembre—Le capitaine J. W. Kennedy, de St-Paul, au nom de la Northwestern Senter Fenian Brotherhood, a envoyé au président Cleveland une lettre lui offrant les services de vingt mille volontaires ayant déjà vu le feu, en cas de guerre avec l'Angleterre.

St-Paul est le centre des Fenians depuis vingt-cinq ans. Beaucoup de ceux qui sont aujourd'hui prêts à combattre l'Angleterre ont soutenu Riel dans ses deux rébellions contre le Canada.

Un Cas Extraordinaire.

Presse Associée.

Alton, Iowa, 23 décembre—Les médecins d'Alton s'intéressent beaucoup au cas de Henry Hackman, un fermier résidant à quatre milles à l'ouest de la ville, qui, tout en ayant le cou cassé jeudi après-midi, vit toujours et, d'après les indications présentes, a beaucoup de chances de se remettre.

Hackman est âgé de soixante-dix-ans. Quoique son corps, à l'exception de la tête, soit paralysé il a conservé sa connaissance, peut très bien conserver et semble ne souffrir que très peu. Il est exceptionnellement robuste et les médecins qui le soignent espèrent prolonger sa vie de plusieurs mois et peut-être le guérir.

Fin de la Grève de Philadelphie.

Presse Associée

Philadelphie, 23 décembre—La grève a été déclarée terminée ce soir. Les grévistes et les directeurs des compagnies sont arrivés à une entente. Les hommes reprendront le travail demain matin.

La guerre entre les Etats-Unis et l'Angleterre.
L'opinion de Monsieur Irving M. Scott.

Presse Associée.

San Francisco, 23 décembre—M. Irving M. Scott, président des Union Iron Works de San Francisco, le chantier où ont été construits l'Olympia et plusieurs des meilleurs bâtiments de la marine américaine, dit qu'en cas de guerre avec l'Angleterre les Etats-Unis sortiraient victorieux de la lutte.

La puissance de la Grande-Bretagne sur les eaux ne peut être mise en question, dit M. Scott, mais ce n'est pas toujours la plus forte flotte qui gagne les batailles. Un coup heureux peut tourner les chances au moment où le danger semble le plus grand. L'Angleterre pourrait nous mettre en échec au début, mais nous la repousserions à la fin.

Nous avons sur elle cet avantage qu'elle devrait venir ici pour nous combattre. Le temps que prendraient ses cuirassés pour traverser l'Atlantique épuiserait leur provision de charbon et il serait nécessaire d'en trouver. Les bâtiments se rendraient à Halifax et tous nos efforts tendraient à les en empêcher. La première grande bataille navale serait livrée à l'embouchure du St-Laurent.

Nos armées envahiraient le Canada et l'Angleterre devrait envoyer des renforts. Sans aucun doute, les anglais tenteraient d'assiéger Buffalo, Milwaukee et autres grandes villes des Lacs. Ils enverraient leurs navires de faible tirant d'eau dans ces lacs, leur plan étant de défendre la frontière et de nous forcer de rester sur notre territoire.

Notre objectif serait alors le canal Welland. Ce canal détruit, les dottes anglaises ne pourraient entrer dans les lacs.

Dans mon opinion, si la guerre est déclarée, nos armées devraient faire tous leurs efforts pour pénétrer au Canada avant que des forces suffisantes pour les arrêter fussent réunies.

Le Canada est très vulnérable, et la Grande Bretagne se verrait dans la nécessité d'envoyer des troupes pour le défendre.

Le transport de ces troupes ne serait pas facile. Les navires devraient être escortés de croiseurs et de cuirassés, et la vitesse serait réduite à celle du bâtiment le moins rapide.

Bruit démenti.
L'émission des nouveaux bons n'est pas imminente.

Presse Associée.

Washington, 23 décembre.—On peut établir sous toute autorité que la rumeur, qui a trouvé quelque crédit, de la décision du Président d'annoncer bientôt une nouvelle émission de bons, et que cette décision avait été prise à la suite d'une réunion de Cabinet, hier, est sans fondement.

Les seuls ministres reçus hier par M. Cleveland sont le secrétaire Lamont, arrivant à Washington et venu pour saluer le président, et plus tard les secrétaires Olney et Carlisle.

La situation a été discutée, mais la question d'une émission immédiate de bons n'a pas été prise en